



Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission d'examen des offres en réunion du 8 septembre 2023

- Vu l'avis du bureau du 12 septembre 2023

- DECIDENT de retenir les offres pour chacun des lots, comme suit :

Lot 1 : Dhuys et Morin en Brie :

Offre de base de l'entreprise EUROVIA Picardie d'un montant de 321 998,12 € hors taxes

Lot 2 : Trélou sur Marne :

Offre de l'entreprise EHTP d'un montant de 453 244 € hors taxes

- DE SOLLICITER les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- D'AUTORISER le Président à signer avec les entreprises retenues les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à leur règlement.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

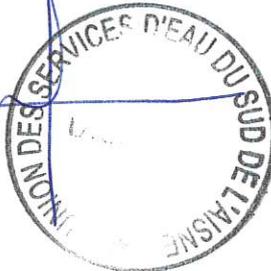
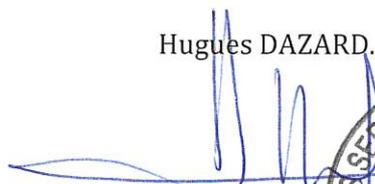
Dominique FREX



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230926-20230903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Publication : 03/10/2023

Certifié par le Président